

Circonscription de bassin Loire Bretagne Etat de la situation au 1^{er} octobre 2025

Présentation des observations ONDE

Identification de faits marquants sur les habitats et le fonctionnement
des milieux aquatiques



Circonscription de bassin Loire Bretagne

Etat de la situation au 1^{er} octobre 2025

Rédaction : Bénédicte DUROZOI
Direction régionale Centre Val de Loire
9 avenue Buffon, 45 071 ORLEANS cedex 2
benedicte.durozoi@ofb.gouv.fr
Avec la collaboration des Services Départementaux de l'OFB

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. INTRODUCTION.....	3
I.1 BSH Bassin des DREAL.....	3
I.2 Contribution OFB	3
II. ETAT DE L'ÉCOULEMENT DANS LES COURS D'EAU	4
II.1 ONDE en quelques lignes.....	4
II.1.1 Le suivi usuel	4
II.1.2 Le suivi complémentaire	4
II.2 Valorisation des données de ONDE	5
II.3 Situation des écoulements au 1 ^{er} octobre 2025.....	6
II.3.1 Etat de la situation et suivis complémentaires.....	6
II.3.2 Carte des écoulements de la dernière campagne	7
II.3.3 Représentation cartographique de l'indice ONDE (suivi usuel) fin juillet	8
II.4 Evolution de la situation par rapport aux campagnes précédentes	9
II.5 Comparaison interannuelle.....	10
III. Identification de faits marquants sur les habitats et le fonctionnement des milieux aquatiques	11
IV. SYNTHESE	12

I. INTRODUCTION

I.1 BSH Bassin des DREAL

Le Bulletin de Situation Hydrologique (BSH) de Bassin des DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement) décrit l'état des ressources en eau d'un bassin à une date donnée. Il est constitué d'un ensemble de cartes, de graphiques d'évolution et de leurs commentaires qui présentent la situation quantitative des ressources en eau du bassin selon des grands thèmes (pluies efficaces, débits des cours d'eau, niveau des nappes souterraines, état de remplissage des barrages-réservoirs, milieux aquatiques). Il peut également fournir une information synthétique sur les arrêtés préfectoraux pris pour limiter les usages de l'eau durant la période d'étiage.

L'élaboration de ces bulletins de Bassin par la DREAL coordonnatrice de Bassin est le résultat d'une collaboration de différents producteurs et gestionnaires des données, à savoir :

- Météo-France qui élaborent les bulletins pluviométriques,
- les DREAL du bassin concerné qui produisent les données sur les débits des cours d'eau et l'état de remplissage des barrages (en collaboration avec d'autres acteurs, ex. EDF, les grands lacs de Seine, etc.). Chaque région du bassin élabore un bulletin régional, leur fréquence de parution est généralement mensuelle,
- les Services Géologiques Régionaux (SGR) du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) qui communiquent les informations sur les niveaux des nappes,
- l'OFB qui rend compte des observations du réseau ONDE et de certains faits marquants concernant l'état des milieux aquatiques (cf. § suivant).

Les BSH de Bassin des DREAL sont directement accessibles sur le site <http://www.eaufrance.fr> Leur fréquence de parution est bimensuelle.

I.2 Contribution OFB

L'objectif de la contribution OFB au BSH de Bassin des DREAL est de mettre à disposition, auprès des principaux acteurs de l'eau du bassin,

- d'une part, les observations collectées dans le cadre de l'observatoire national des étiages (ONDE) qui vise à apporter de l'information sur l'évolution quantitative des ressources en eau sur des secteurs où il n'existe actuellement pas de réseaux de suivi,
- d'autre part, les conséquences des conditions hydro-climatiques remarquables sur les habitats et le fonctionnement des milieux aquatiques.

Cinq contributions OFB sont produites au cours de l'année, réparties de la manière suivante :

- un BSH présentant la situation au 1^{er} juin et intégrant la campagne ONDE de mai
- un BSH présentant la situation au 1^{er} juillet et intégrant la campagne ONDE de juin
- un BSH présentant la situation au 1^{er} août et intégrant la campagne ONDE de juillet
- un BSH présentant la situation au 1^{er} septembre et intégrant la campagne ONDE d'août
- un BSH présentant la situation au 1^{er} octobre et intégrant la campagne ONDE de septembre

Une partie libre reposant sur l'expertise des agents OFB est également proposée, si certains faits marquants concernant les observations sur les milieux aquatiques directement en lien avec les conditions hydroclimatiques ont été identifiés.

Le mode de recueil des données présentées est exclusivement l'observation visuelle, aucune mesure n'est mise en œuvre sur le terrain.

II. ETAT DE L'ÉCOULEMENT DANS LES COURS D'EAU

II.1 ONDE en quelques lignes

L'observatoire national des étiages (ONDE) présente un **double objectif** de constituer un réseau de connaissance stable sur les étiages estivaux et d'être un outil d'aide à la gestion de crise. Les stations ONDE sont majoritairement positionnées en tête de bassin pour apporter de l'information sur les situations hydrographiques non couvertes par d'autres dispositifs existants et/ou pour compléter les informations disponibles auprès des gestionnaires de l'eau (ex. banque HYDRO).

Sur le terrain, le niveau d'écoulement des cours d'eau est apprécié visuellement selon **3 modalités de perturbations** d'écoulement :

- 'écoulement visible' : correspond à une station présentant un écoulement continu - écoulement permanent et visible à l'œil nu,
- 'écoulement non visible' : correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais le débit est nul.
- 'assec' : correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50% de la station.

Il est toutefois possible de travailler en 4 modalités au niveau départemental (distinction avec la modalité 'écoulement visible faible') mais l'exploitation des données pour les périmètres régional, bassin et national ne se fera que sur les 3 modalités décrites précédemment.

De plus, une modalité spécifique 'observation impossible' permet d'indiquer que l'observateur n'a pas pu réaliser d'observation propre à l'écoulement du cours d'eau lors de son déplacement sur la station, en raison de conditions exceptionnelles (accessibilité de la station, modification des conditions environnementales propres à la station, etc.).

Le réseau ONDE s'organise selon **deux types de suivis : un suivi usuel et un suivi complémentaire**. La différence entre ces deux suivis réside dans les périodes et fréquences de mise en œuvre des observations sur le terrain.

II.1.1 Le suivi usuel

Le suivi usuel vise à répondre à l'objectif de **constitution d'un réseau de connaissance**. Les observations usuelles doivent être stables dans le temps de manière à constituer un jeu de données historiques permettant l'estimation de l'intensité des étiages estivaux par comparaison des informations obtenues avec celles des années antérieures. Pour cela, l'ensemble des stations est suivi régulièrement à des périodes et fréquences fixes définies au niveau national. Le suivi usuel est réalisé mensuellement de façon systématique sur tous les départements métropolitains sur la période de mai à septembre, au plus près du 25 de chaque mois à plus ou moins 2 jours. Il concerne l'ensemble des stations ONDE du département, c'est à dire un minimum de 30 stations par département.

II.1.2 Le suivi complémentaire

En dehors des périodes de suivi usuel (cf. paragraphe ci-dessus), l'activation anticipée et l'arrêt de ONDE, ainsi que l'augmentation de la fréquence d'observation, peuvent être ordonnés par les préfets de département (MISE) ou sur décision spontanée des services départementaux de l'OFB. Il s'agit du suivi complémentaire dont l'objectif est d'**apporter des informations pour la gestion de situations jugées sensibles**. Son activation peut également être déclenchée à l'échelle du bassin à l'initiative des préfets coordonnateurs si la situation le nécessite ou par le ministère du développement durable si un état de crise le justifie à l'échelle nationale.

Même s'il est préconisé d'effectuer les observations sur la totalité des stations du réseau départemental, le suivi complémentaire peut également se mettre en place sur un sous-échantillonnage de stations

ONDE (ex. sur un bassin versant particulièrement impacté par les prélèvements). La fréquence de prospection est laissée à l'appréciation des acteurs locaux, le maximal peut être hebdomadaire au pire de la crise.

L'observatoire ONDE est rappelé dans la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse.

Pour plus d'information :

<http://www.reseau.eaufrance.fr/ressource/note-technique-onde-accompagnant-courrier-deb>

II.2 Valorisation des données de ONDE

Un indice départemental ONDE est estimé selon le calcul suivant :

$$\text{Indice ONDE} = (5 * N_2 + 10 * N_1) / N$$

N : nombre total de stations

N₁ : écoulement continu

N₂ : écoulement interrompu

Il est calculé uniquement si, pour une campagne donnée, une modalité d'écoulement a pu être définie sur chacune des stations du réseau départemental. Dans le cas contraire, seule une représentation graphique de l'évolution des stations selon les modalités d'observation et une représentation cartographique sont proposées.

Ainsi une valeur de l'indice est disponible au minimum 1 fois/mois dans le cadre du suivi usuel, D'autres valeurs peuvent être également calculées dans le cas du suivi complémentaire pour lequel les prospections de terrain sont nécessairement menées sur l'ensemble des stations du réseau.

II.3 Situation des écoulements au 1^{er} octobre 2025

II.3.1 Etat de la situation et suivis complémentaires

Le mois d'août avait été marqué par un déficit des précipitations sur la totalité du bassin Loire Bretagne. Ce déficit pluviométrique avait été accompagné d'une longue vague de chaleur entre le 10 et le 18 août et d'épisodes de canicules. 40% des cours d'eau étaient en assec ou en rupture d'écoulement fin août (situation équivalente à celle d'août 2019). Le mois de septembre a été marqué par plusieurs épisodes pluvieux importants, avec des précipitations supérieures aux normales sur la quasi-totalité du bassin Loire Bretagne. Les températures maximales ont été, globalement sur le mois, plus fraîches que les normales saisonnières. Malgré des conditions hydroclimatiques plus favorables, des campagnes complémentaires ONDE ont été réalisées en milieu de mois afin d'observer ou non un retour des écoulements. La plupart des campagnes ont été réalisées à la demande des services de l'état (Tableau 1).

Département	Date de l'observation	Indice	Demande des services de l'Etat ?	Commentaire sur la campagne
Charente	15/09/2025	N/A	non	Campagne marquée par de forte précipitation sur la premières quinzaine de septembre (plus de 100mm par endroit du dpt).
Finistère	25/09/2025	10.0		
Ille-et-Vilaine	08/09/2025	7.58	oui	
Indre	11/09/2025	8.46	oui	
Haute-Loire	10/09/2025	9.22	oui	Pluviométrie favorable sur les 15 premiers jours de septembre
Loire-Atlantique	09/09/2025	6.33	oui	
Morbihan	10/09/2025	N/A	non	
Vendée	15/09/2025	8.17	oui	

Tableau 1 : Dates d'observation et valeurs de l'indice ONDE des campagnes complémentaires réalisées en septembre 2025.

II.3.2 Carte des écoulements de la dernière campagne – situation au 1^{er} septembre dans le bassin Loire Bretagne

Les cartes ci-après présentent les informations sur l'écoulement des cours d'eau exprimant leur degré d'assèchement selon des modalités définies (cf. § 2. A), obtenues à l'issue de campagnes de terrain. Le suivi usuel ONDE s'est mis en place conformément au protocole fin septembre. Sur l'ensemble du bassin, les campagnes ont été réalisées entre **le 23 et le 27 septembre 2025**. Sur les 888 stations suivies lors de cette campagne, 750 sont en écoulement visible, soit 84% des cours d'eau. 41 cours d'eau présentent une rupture d'écoulement (5%). 97 cours d'eau sont en assec (11%). Parmi les 750 cours d'eau présentant un écoulement visible, 23% sont qualifiés d'écoulement visible mais faible.

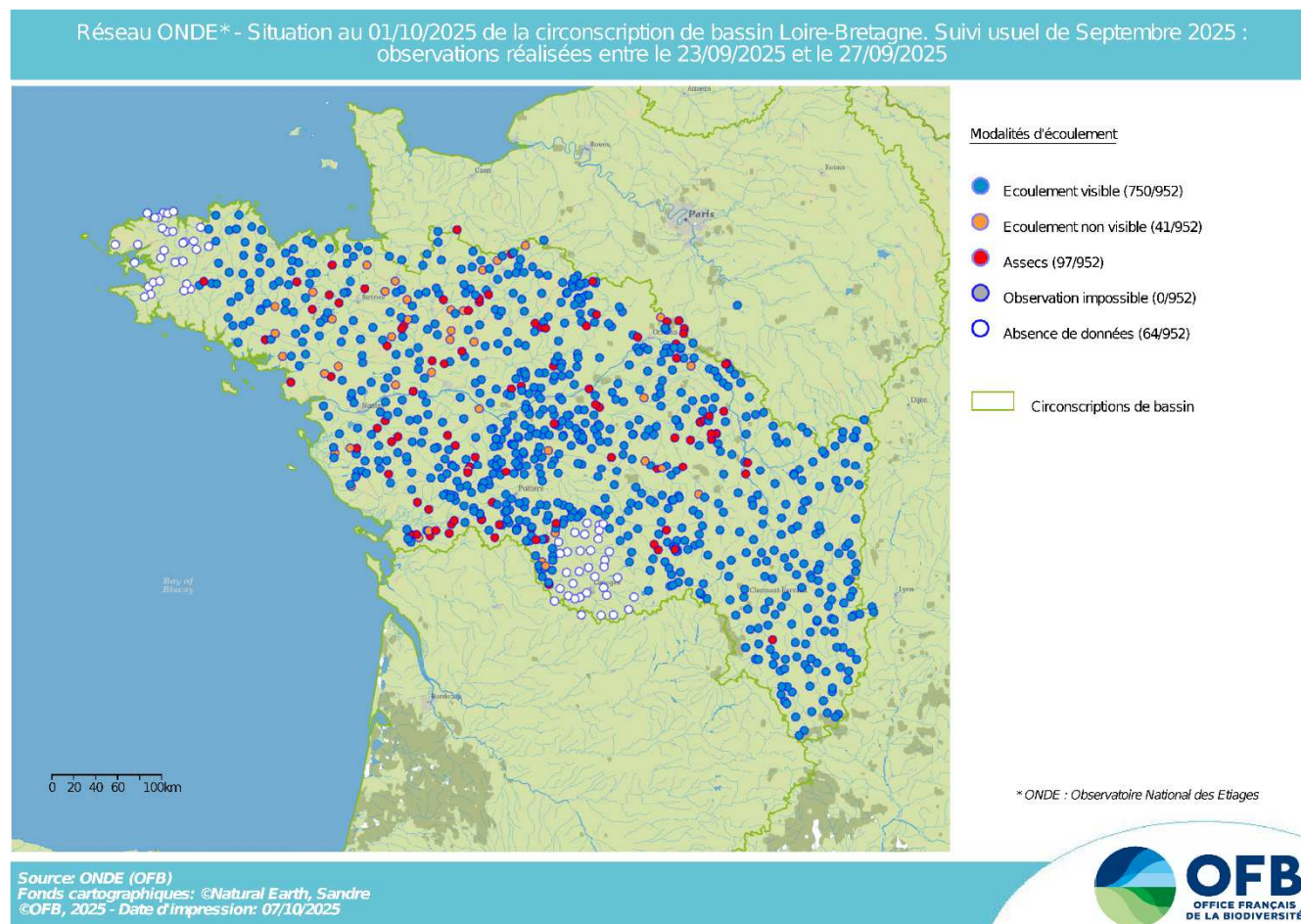


Figure 1: Carte des écoulements campagne usuelle – situation fin septembre 2025.

11.3.3 Représentation cartographique de l'indice ONDE (suivi usuel) fin juillet

Un indice départemental ONDE est calculé uniquement si l'ensemble des stations du réseau a été prospecté. Fin septembre 2025, sur les 31 départements suivis du bassin, 7 départements, à l'amont du bassin, ont retrouvé un indice maximal de 10. 14 départements ont des indices compris entre 10 et 8. Les indices les plus faibles sont compris entre 7 et 8 et concernent 8 départements situés dans la partie centrale du bassin. Les indices les plus faibles sont observés en Charente, Charente Maritime, dans les Deux-Sèvres et le Cher (Figure 2, tableau 2).

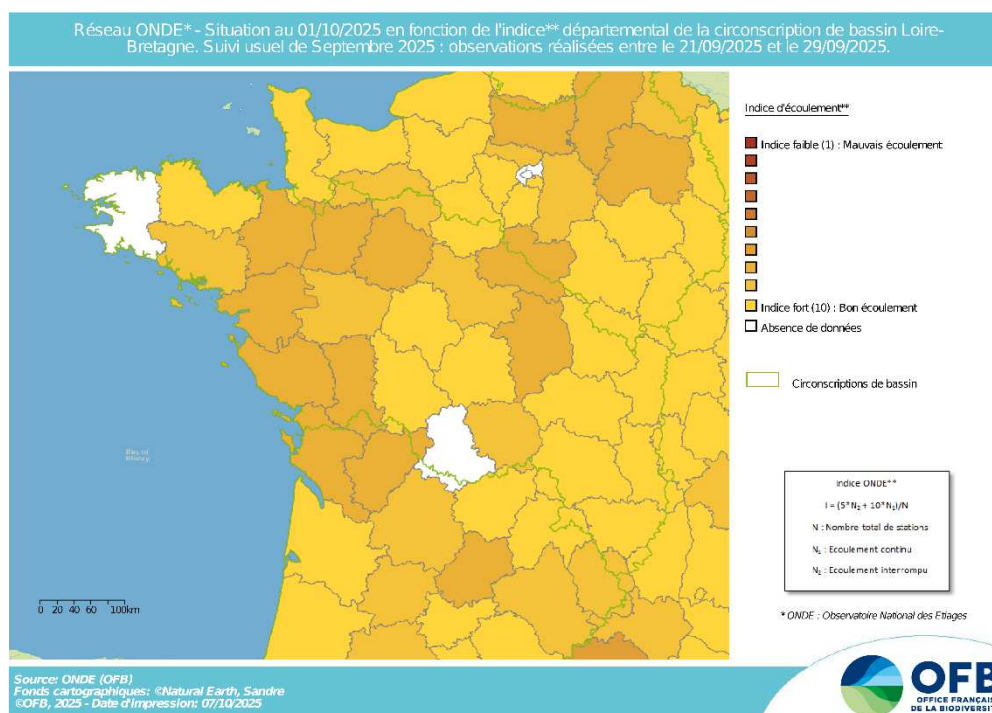


Figure 2 : Représentation cartographique de l'indice ONDE (suivi usuel) fin septembre 2025.

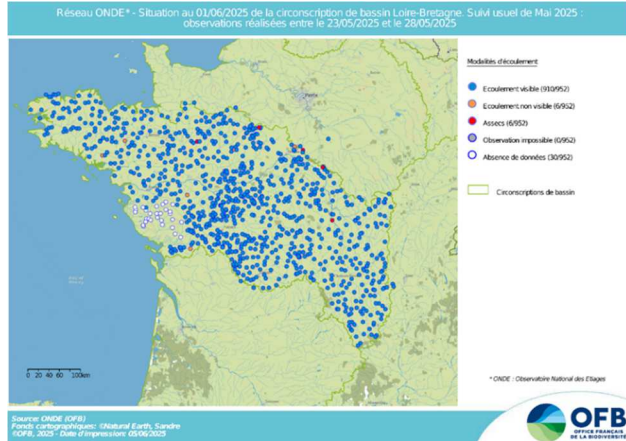
Département	Indice Sept 2025	Département	Indice Sept 2025
Allier	10	Loire	10
Ardèche	10	Loire-Atlantique	7,5
Cantal	10	Loiret	7,95
Charente	7,04	Loir-et-Cher	8,45
Charente-Maritime	7,17	Lozère	8,55
Cher	7,26	Maine-et-Loire	8,33
Côte-d'Or	10	Mayenne	7,81
Côtes-d'Armor	9,41	Morbihan	8,68
Creuse	8,86	Nièvre	9,33
Deux-Sèvres	7,32	Orne	8,67
Eure-et-Loir	9,05	Puy-de-Dôme	10
Finistère	—	Rhône	9,53
Haute-Loire	9,69	Saône-et-Loire	10
Haute-Vienne	—	Sarthe	7,97
Ille-et-Vilaine	7,9	Vendée	7,67
Indre	9,23	Vienne	9,2
Indre-et-Loire	9,44		

Tableau 2 : Valeurs des indices ONDE par département – Campagne de septembre 2025.

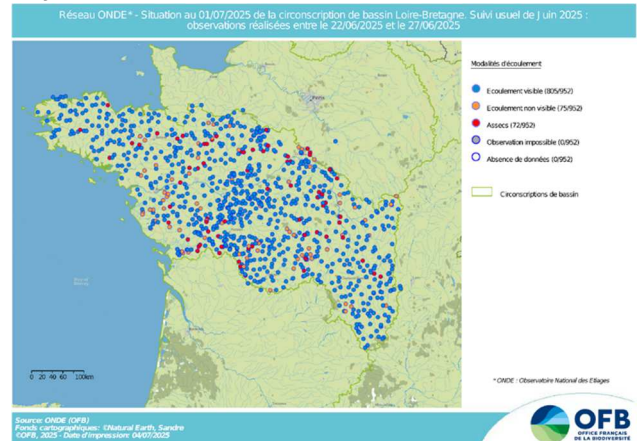
II.4 Evolution de la situation par rapport aux campagnes précédentes

Les écoulements des petits cours d'eau du bassin se sont nettement améliorés sur la totalité des départements entre fin août et fin septembre. Des remontées importantes des indices ont été observées en un mois, notamment sur certains départements de l'amont du bassin (Loire, Allier) et du Centre (Loiret, Loir et Cher, Cher) (Figure 3, Tableau 3).

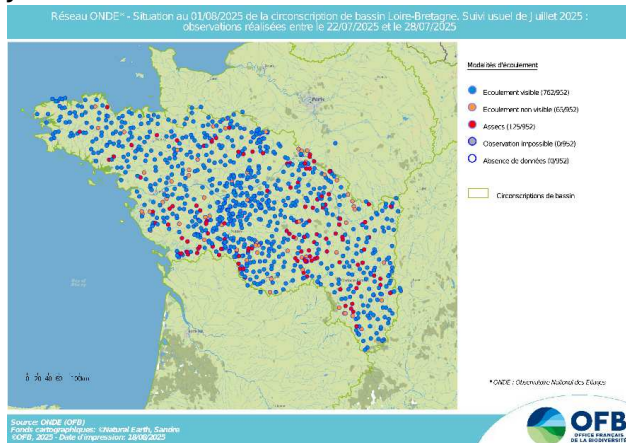
Mai 2025



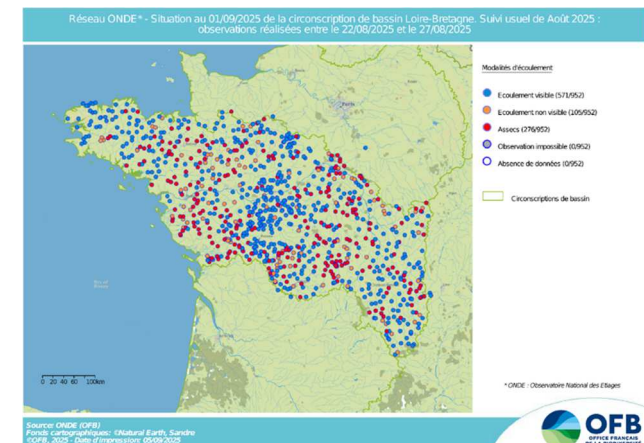
Juin 2025



Juillet 2025



Août 2025



Septembre 2025

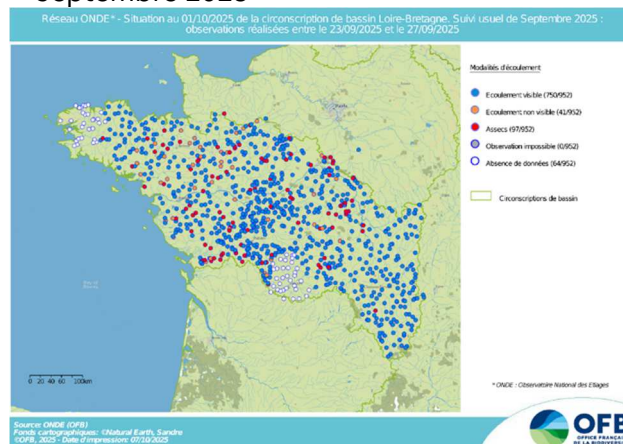


Figure 3 : Cartographie des écoulements des campagnes usuelles ONDE de mai à septembre 2025.

Département	Indice Mai 2025	Indice Juin 2025	Indice Juillet 2025	Indice Août 2025	Indice Sept 2025	Département	Indice Mai 2025	Indice Juin 2025	Indice Juillet 2025	Indice Août 2025	Indice Sept 2025
Allier	10	8,67	6,5	6	10	Loire	10	9,33	8,33	5,83	10
Ardèche	10	9,17	9,33	7,5	10	Loire-Atlantique	10	8,5	8,67	3,5	7,5
Cantal	10	8,83	7,67	7,33	10	Loiret	9,59	7,7	7,05	5,82	7,95
Charente	10	8,52	6,27	4,58	7,04	Loir-et-Cher	10	8,45	8,28	5,86	8,45
Charente-Maritime	10	8,33	6,56	4,72	7,17	Lozère	10	9,84	8,71	6,94	8,55
Cher	9,76	7,86	7,14	5,6	7,26	Maine-et-Loire	9,83	8,5	9,5	6,67	8,33
Côte-d'Or	10	8,17	6,5	3,83	10	Mayenne	9,69	8,44	9,22	6,56	7,81
Côtes-d'Armor	10	9,71	9,26	8,38	9,41	Morbihan	9,71	9,12	8,82	7,06	8,68
Creuse	10	8,29	5,29	3,14	8,86	Nièvre	9,33	7,5	6,33	5,17	9,33
Deux-Sèvres	9,91	8,13	6,79	4,38	7,32	Orne	10	9,67	9,67	7,33	8,67
Eure-et-Loir	9,4	9,29	9,4	9,05	9,05	Puy-de-Dôme	10	10	9,1	8,72	10
Finistère	10	10	10	9,5	—	Rhône	9,38	9,06	8,91	7,19	9,53
Haute-Loire	10	9,53	8,13	7,03	9,69	Saône-et-Loire	10	9,73	9,46	7,7	10
Haute-Vienne	10	9,74	9,62	7,18	—	Sarthe	9,84	8,28	7,97	6,56	7,97
Ille-et-Vilaine	10	8,71	9,35	4,68	7,9	Vendée	—	7,5	7,17	2,67	7,67
Indre	10	9,36	8,72	6,54	9,23	Vienne	10	9,15	8,83	8,14	9,2
Indre-et-Loire	10	9,72	9,79	9,17	9,44						

	Indice Stable
	Augmentation de l'indice
	Diminution faible de l'indice (<1pt)
	Diminution marquée de l'indice (> 1pt)
	Indice < 6

Tableau 3 : Valeurs des indices ONDE par département – Campagnes de mai à septembre 2025.

II.5 Comparaison interannuelle

Compte-tenu des épisodes pluvieux du mois de septembre, la situation hydrologique des petits cours d'eau de tête de bassin fin septembre 2025 est équivalente à celle de septembre 2021, situation intermédiaire entre les années sèches 2018, 2019, 2022, et l'année de référence humide 2024.

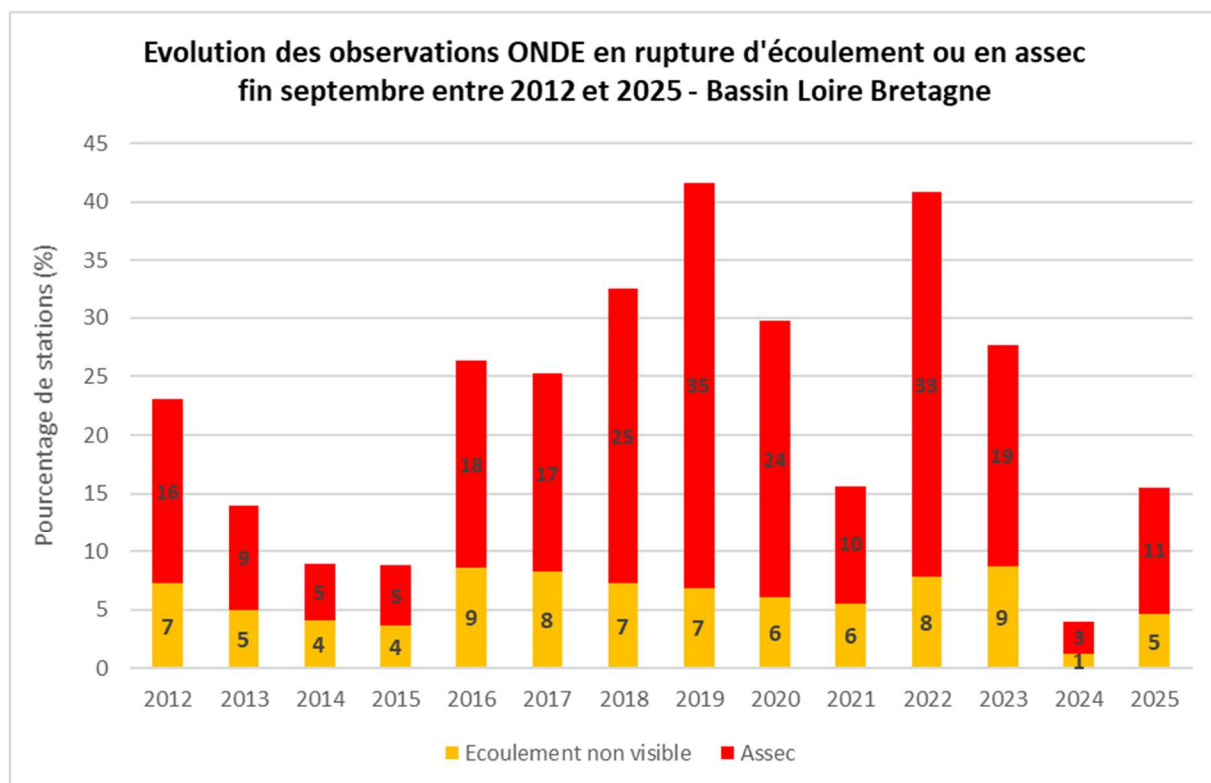


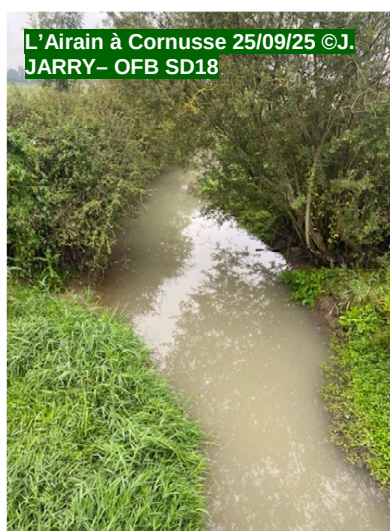
Figure 5 : Evolution des modalités ONDE des mois de septembre, de 2012 à 2025, sur le bassin Loire Bretagne.

III. Identification de faits marquants sur les habitats et le fonctionnement des milieux aquatiques

Cette partie vise à identifier des observations sur les milieux aquatiques en lien avec les conditions hydro-climatiques. Elle n'a pas vocation à être exhaustive et est alimentée à partir d'observations liées aux autres missions des agents OFB.

✓ Exemples sur le département du Cher (Juliette Jarry)

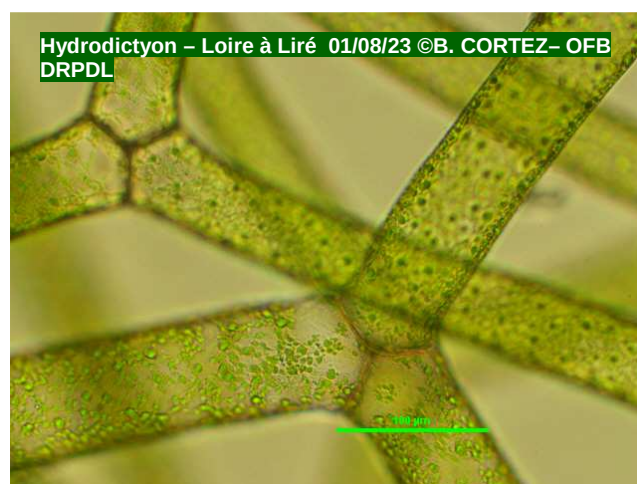
« Encore plusieurs cours d'eau en assec mais la majorité se remettent en charge progressivement après les pluies de septembre. »



✓ Eutrophisation des grands cours d'eau et développements algaux

Exemple sur les Pays de la Loire (J. Mourin)

Sur la première quinzaine de septembre, une prolifération d'algues libres du genre *Hydrodictyon* a été observée sur la Loire (Maine-et-Loire puis Loire-Atlantique), algue reconnaissable à ses réseaux en forme de filet ou de grillage. Cela fait suite aux observations de développement d'algues plus en amont sur le fleuve au cours de l'été. Le dernier épisode marquant pour ces algues, dans la région, datait de juillet 2023. La situation est désormais revenue à la normale.



IV. SYNTHÈSE

Le mois de septembre a été marqué par plusieurs épisodes pluvieux importants, avec des précipitations supérieures aux normales sur la quasi-totalité du bassin Loire Bretagne. Les températures maximales ont été, globalement sur le mois, plus fraîches que les normales saisonnières. Grâce à ces conditions hydroclimatiques, les écoulements des petits cours d'eau du bassin se sont nettement améliorés entre fin août et fin septembre. 16 % des cours d'eau sont en assec ou en rupture d'écoulement fin septembre (40% en août). La situation hydrologique s'est donc significativement améliorée, redevenant globalement acceptable pour les écosystèmes aquatiques.